

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'AVIGNON
MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Nouvelle, tenue le lundi 7 décembre 2020 par visioconférence (ZOOM) à 19h.

Cette séance est sous la présidence du maire Yvan St-Pierre.

Sont présents les conseillers(ères) :

Geneviève Labillois	conseillère poste #1
David Landry	conseiller poste #2
Rémi Caissy	conseiller poste #3
Rachel Dugas	conseillère poste #4
Julie Allain	conseillère poste #5
Sandra McBrearty	conseillère poste #6

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty, est présente.

254-12-2020

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Yvan St-Pierre, déclare la séance ouverte à 19 h et souhaite la bienvenue à tous.

255-12-2020

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire, Yvan St-Pierre, fait lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 décembre 2020, qui se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Constatation du quorum
4. Rapport des membres du conseil
5. Adoption du procès-verbal du 9 novembre 2020
6. Correspondance
7. Finances (comptes pour approbation et dépôt d'un état des revenus et dépenses)
8. Demandes de dons
9. Registre des déclarations en vertu de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
10. Programme d'aide à la voirie - Volet accélération des investissements sur le réseau routier local - Projet réfection de plusieurs routes
11. Attestation des modifications apportées à notre assurance des municipalités (Mutuelle des municipalités)
12. Achat d'un tracteur et souffleuse
13. Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable- Volet 1 : Soutien aux municipalités pour la réalisation des analyses de vulnérabilité
14. Demande de prolongation de délai pour le dépôt de la PFM
15. Permanence du poste Coordonnatrice en loisirs et vie communautaire - Marie-Lise Tremblay
16. Intégration de l'entente de partage de service d'urbanisme et d'inspection municipale
17. Clôture de la séance
18. Levée de la séance

Suite à cette lecture, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté

256-12-2020 **3. CONSTATATION DU QUORUM**

Le maire, Yvan St-Pierre, constate qu'il y a quorum. La séance peut être tenue.

257-12-2020 **4. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

À tour de rôle, les membres du conseil font état des rencontres et des actions effectuées au cours du dernier mois.

258-12-2020 **5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 NOVEMBRE 2020**

Les conseillers(ères) ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2020, il est proposé par la conseillère Rachel Dugas et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

259-12-2020 **6. CORRESPONDANCE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty, fait un résumé de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

260-12-2020 **7. FINANCES (COMPTES POUR APPROBATION ET DÉPÔT D'UN ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES)**

Il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil municipal accepte la liste des comptes payés et des comptes à payer au montant total de 283 449,08 \$ (comptes payés au cours du mois, 175 552,68 \$ (salaires inclus), et des comptes à payer de 107 896,40 \$).

Un état des revenus et dépenses est déposé au conseil municipal.

261-12-2020 **8. DEMANDES DE DONS**

Considérant les demandes de dons suivantes :

- Centraide GIM (Campagne de financement)
- RÉGIM-Transport collectif (Transport Ski-Bus à Pin Rouge))

Considérant le poste budgétaire pour les dons en 2020.

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Rémi Caissy et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil autorise les dons suivants :

- Centraide GIM (Campagne de financement) 25 \$
- RÉGIM-Transport collectif (Transport Ski-Bus à Pin Rouge) 400 \$

262-12-2020 **9. REGISTRE DES DÉCLARATIONS EN VERTU DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty, doit déposer au conseil un extrait du registre des déclarations faites par un ou des membre(s) du conseil en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Aucune déclaration n'a été déposée.

263-12-2020

10. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE-VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL-PROJET RÉFECTION DE PLUSIEURS ROUTES

Considérant que la Municipalité de Nouvelle a déposé une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le programme d'aide à la voirie locale-Volet : Accélération des investissements sur le réseau routier local- Projet : Réfection de plusieurs routes (Dossier AIRRL-2017-397);

Considérant que l'aide financière de 500 000\$ a été accordée sur des travaux d'un montant total de : 1 007 167,19\$ plus taxes applicables;

Considérant que les travaux ont débuté en juin pour se terminer en octobre 2020;

Considérant que les travaux ont été effectués selon les modalités du programme;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Geneviève Labilloy et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil de la Municipalité de Nouvelle informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports qu'elle atteste la fin des travaux de la réfection de la rue des Érables et la rue de la Vallée selon les modalités qui sont établies dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale-Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local-Projet : Réfection de plusieurs routes (Dossier AIRRL-2017-397).

Que la directrice générale, Arlene McBrearty, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tout document relié à ce dossier.

264-12-2020

11. ATTESTATION DES MODIFICATIONS APPORTÉES À NOTRE ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS (MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS)

Considérant les documents reçus de notre représentant (AGP Assurance) par l'intermédiaire de Monsieur Jonathan Roussel;

Considérant que ces documents servent à vérifier et modifier le contenu de notre assurance;

Considérant que certaines corrections sont à faire concernant nos bâtiment ;

Il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil de la Municipalité de Nouvelle accepte les documents dont les modifications ou les retraits ont été faits et d'envoyer une copie à notre assureur la Mutuelle des municipalités afin qu'il puisse faire les modifications nécessaires dans notre dossier.

Adresse	Bâtiment	Contenu	Bâtiment corrigé	Contenu corrigé
150, route 132 Est	5628	0	0 (démolition)	0
450, route 132 Ouest	107 082	144 424	900 407	0
351, route 132 Ouest	75 390	80 235	155 625	0
351, route 132 Ouest	900 407	0	50 000	0

265-12-2020

12. ACHAT D'UN TRACTEUR ET SOUFFLEUSE

Considérant la résolution 244-11-2020 concernant l'achat d'un tracteur et souffleuse;

Considérant que le montant évalué pour cet achat dépasse le seuil d'appel d'offres public;

Considérant qu'un devis technique a été préparé et a été déposé sur le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO);

Considérant que le devis mentionnait la reprise d'un VALTRA XM 150, année 2007, avec une souffleuse Pronovost modèle 992;

Considérant que la date limite pour déposer les soumissions était fixée au 18 novembre 2020 à 10h00;

Considérant que 4 soumissions ont été déposées dont l'ouverture a été faite publiquement;

JLD LAGUE :	248 531 \$ + tx, incluant la reprise du Valtra et souffleuse
Coopérative Purdel :	239 000 \$ + tx, incluant la reprise du Valtra et souffleuse
Machenerie JNG Thériault inc.	194 495 \$ + tx, incluant la reprise du Valtra et souffleuse
M.J. Brière inc. :	161 176 \$ + tx, incluant la reprise du Valtra et souffleuse

Considérant la conformité de la soumission de M.J. Brière inc au montant de 161 176.00\$ plus taxes applicables;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la soumission conforme de M.J. Brière inc. soit acceptée. Que le directeur des travaux publics soit autorisé à procéder à l'achat et que le montant de cette transaction (161 176 \$ plus taxes applicables) soit payé à même le surplus accumulé de la Municipalité de Nouvelle.

Que la directrice générale, Arlene McBrearty, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle tous les documents reliés à cet achat.

266-12-2020

13. PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE - VOLET 1: SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS POUR LA RÉALISATION DES ANALYSES DE VULNÉRABILITÉ

Considérant que depuis le 14 août 2014, une analyse est requise en vertu du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP);

Considérant que la Municipalité de Nouvelle est dans l'obligation de faire la réalisation de l'analyse de vulnérabilité des sources d'alimentation en eau potable;

Considérant que ce dernier introduisait de nouvelles exigences pour les prélèvements d'eau de catégorie I (prélèvements d'eau destinés à l'alimentation en eau potable de plus de 500 personnes);

Considérant qu'au plus tard le 1^{er} avril 2021, la municipalité doit produire une analyse de la vulnérabilité de sa ou ses sources d'alimentation;

Considérant le lancement du programme pour la protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP);

Considérant que la Municipalité de Nouvelle est admissible à l'aide financière dans le cadre du PPASEP étant donné que ses installations de prélèvement d'eau sont de catégorie 1;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Rémi Caissy et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil de la Municipalité de Nouvelle accepte le dépôt de la demande au PPASEP - Volet 1 : Soutien aux municipalités pour la réalisation des analyses de vulnérabilité.

Que la directrice générale, Arlene McBrearty, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle tous les documents reliés à ce programme.

267-12-2020

14. DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI POUR LE DÉPÔT DE LA PFM

Considérant que l'entente entre le Ministère de la Famille et la Municipalité de Nouvelle pour la mise à jour de sa politique familiale (PFM) a été signée en mars 2019 et permettait un délai de 24 mois pour le dépôt des documents finaux, soit jusqu'en mars 2021;

Considérant que la MRC Avignon, qui coordonne les démarches pour ses municipalités locales, souhaitait ouvrir des postes de chargés de projets conjoints avec la démarche Municipalité(s) amie(s) des aîné(e)s (MADA) afin de les rendre plus attractives;

Considérant que l'entente avec le Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) dans le cadre du programme MADA n'a été signée qu'en janvier 2020 et que les chargés de projet ne sont entrés en poste qu'en février et mars 2020 pour l'élaboration de ces deux politiques;

Considérant que le délai octroyé à la MRC Avignon et ses municipalités locales pour le dépôt des politiques MADA est mars 2022 et que l'élaboration de ces deux politiques est étroitement liée;

Considérant le contexte de pandémie de la COVID-19 et le confinement du printemps 2020 qui ont rendu difficiles les activités de concertation et de consultations prévues dans le processus d'élaboration et de mise à jour des PFM et que plusieurs de ces activités n'ont pas encore été tenues;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Rachel Dugas et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que la municipalité de Nouvelle demande au Ministère de la Famille de prolonger le délai de mise à jour de sa PFM au mois de mars 2022;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à la MRC qui coordonne la démarche afin que celle-ci transmette la demande de prolongation au Ministère de la Famille.

268-12-2020

15. PERMANENCE DU POSTE COORDONNATRICE EN LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE - MARIE-LISE TREMBLAY

Considérant la résolution 169-08-2020 concernant l'engagement de Madame Marie-Lise Tremblay pour combler le poste de coordonnatrice en loisirs et vie communautaire;

Considérant que la période de probation pour ce poste a été fixée à 3 mois;

Considérant qu'une évaluation a été faite et que le potentiel, le rendement et les exigences du poste ont été atteints;

Il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil de la Municipalité de Nouvelle accepte l'accession au statut d'employée permanente à Madame Marie-Lise Tremblay.

269-12-2020

16. INTÉGRATION DE L'ENTENTE DE PARTAGE DE SERVICE D'URBANISME ET D'INSPECTION MUNICIPALE

Considérant l'existence d'une entente de partage de service pour l'urbanisme et l'inspection municipale entre 8 municipalités de la MRC Avigno ;

Considérant que la Municipalité de Nouvelle a exprimé sa volonté d'intégrer cette entente et de partager les coûts relatifs à la ressource avec les autres municipalités participantes;

Considérant l'ouverture exprimée par les municipalités participant à l'entente pour que la municipalité de Nouvelle intègre cette entente;

Considérant la nouvelle répartition de coûts reliée à l'ajout d'une municipalité dans l'entente et à l'ajout d'une deuxième ressource au service d'urbanisme et d'inspection municipale;

Il est proposé par la conseillère Geneviève Labilloy et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que la municipalité de Nouvelle demande aux autres municipalités d'intégrer l'entente existante pour le partage de service d'urbanisme et d'inspection municipale.

Que Yvan St-Pierre, maire et/ou Arlene McBrearty, directrice générale, soient autorisés à signer l'entente de partage de service avec les autres municipalités participantes.

Que la Municipalité de Nouvelle s'engage à payer les frais prévus pour le service selon les dispositions prévues à l'article 8 de l'entente.

270-12-2020

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Yvan St-Pierre, déclare la séance close.

271-12-2020

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Rémi Caissy que la séance soit levée à 19 h 20.

Yvan St-Pierre
Maire

Arlene McBrearty
Directrice générale et secrétaire-trésorière